

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONTRAT DE LOCATION POUR UN LOGEMENT  
CONVENTIONNE - AVENANT N°1**

Direction Ressources – Finances  
HR - ABO  
N° 2019-D-125

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n° 91 du 30 octobre 2018 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, en sa qualité de Vice-Président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.
- Vu le contrat de location du logement n°4 situé Maison Lépine à Jauldes,

**DECIDE**

**Article 1er** - Est approuvé l'avenant n°1 au contrat de location pour un logement conventionné passé avec Madame Anicette JOUSSEAUME, demeurant Maison Lépine, 154 route d'Anais, appartement n°4, 16560 JAULDES.

**Article 2** – Le présent avenant a pour objet de modifier l'indice de référence des loyers indiqué au b) de l'article IX relatif au loyer qui aurait dû être celui à la date de référence du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 en lieu et place de celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2010.

**Article 3** – Les autres clauses du contrat restent applicables et inchangées.

**Article 4** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le **16 avril 2019**

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **16/04/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **16/04/2019**